



Québec, le 2 juillet 2015

Monsieur Gilles Desgroseilliers
MRC Les Jardins-de-Napierville
1767, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

Objet : Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville
Demande d'information DQ16 (Questions n^{os} 1 à 4)

Monsieur,

En référence au mandat en cours, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet des questions pour lesquelles elle apprécierait recevoir les réponses d'ici le 7 juillet prochain.

Question 1

Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : pour un développement durable de l'énergie éolienne stipulent dans un de ses principes que la démarche de planification du développement éolien devrait permettre la prise en considération des préoccupations de la population locale ainsi que les particularités du milieu et les aspirations de la population. La MRC des Jardins-de-Napierville a souligné en audience qu'une consultation publique concernant le RCI adopté en 2006 a eu lieu et que peu de remarques particulières de la part du public auraient été observées (M. Gilles Desgroseilliers, DT2, p. 13).

- a. Veuillez préciser si un rapport avec les préoccupations de la population a été réalisé. Dans l'affirmative, veuillez le déposer.
- b. Veuillez préciser la chronologie des événements visant l'adoption du RCI.
- c. Est-ce qu'un comité a été créé au sein de la MRC afin d'étudier la situation et éventuellement promouvoir une concertation avec les acteurs intéressés? Préciser.

Question 2

En octobre 2010, la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville demande à la MRC des Jardins-de-Napierville de revoir les distances séparatrices prévues dans son RCI (DB45). Veuillez préciser la démarche prise par la MRC afin de répondre à cette demande.

...2

Question 3

Veillez préciser quels sont les outils éthiques et déontologiques en place dans la MRC encadrant le travail des élus.

Question 4

Sachant que l'aménagement du parc éolien Montérégie était prévu dans une partie du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville et dans la MRC de Roussillon ainsi qu'à proximité de la MRC de Beauharnois-Salaberry, veuillez préciser si une démarche d'harmonisation des règles d'aménagement encadrant le développement éolien a été réalisée par les MRC.

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission